



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2005
Français
Original: anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005).

II. Insécurité au Darfour

2. Le mois de septembre a été marqué par une détérioration alarmante de la situation en matière de sécurité dans les trois États du Darfour. Au cours de la période considérée, la fréquence et l'intensité des actes de violence commis par les Forces armées du Soudan et les Forces de défense populaires, les milices tribales favorables au Gouvernement et les mouvements armés – en particulier le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A) – ont atteint un niveau sans précédent depuis janvier 2005.

3. En septembre, il y a eu de nombreux incidents violents causés par les Forces armées du Soudan, les Forces de défense populaires, et les milices tribales ou le SLM/A aussi bien au Darfour-Nord qu'au Darfour-Sud. Au Darfour-Nord, les milices tribales ont attaqué des villages dans plusieurs zones, notamment dans la zone de Shangil Tobayi, à Um Maharek (un village dans une partie du Darfour-Nord qui avait été relativement calme depuis près d'un an) et également dans une zone au sud de la ville de Tawilla. Au Darfour-Sud, l'un des affrontements les plus dévastateurs s'est produit le 19 septembre lorsque le SLM/A a attaqué des positions des Forces armées du Soudan dans le village de Shaeria et dans les environs. L'attaque a forcé de nombreux civils à chercher refuge en dehors de la ville, les Forces armées du Soudan ont eu des dizaines de morts et de blessés et le SLM/A s'est emparé de grandes quantités d'armes, de munitions, de carburant et d'autres fournitures. Le 29 septembre, il y a eu une autre attaque contre la ville de Tawilla elle-même, lorsque des unités des Forces armées du Soudan et de la police gouvernementale ont pénétré dans la ville et ensuite dans le camp voisin de personnes déplacées de Dali en tirant au hasard et sans provocation sur les civils.

4. La situation en matière de sécurité au Darfour-Ouest s'est aussi fortement aggravée. Le banditisme et les enlèvements le long des routes qui mènent à Geneina



ont atteint des niveaux tellement désastreux pendant le mois de septembre que toutes les routes qui sortent de la ville vers le sud, l'ouest et l'est sont désormais « interdites » pour le personnel des Nations Unies, et les mouvements essentiels ne peuvent avoir lieu qu'avec une escorte armée autorisée. Cela a eu un effet considérable sur l'acheminement de l'aide humanitaire dans la zone. Il y a de nombreuses indications selon lesquelles les autorités locales sont de moins en moins désireuses ou de plus en plus incapables de contrôler les milices tribales et les bandes armées opérant dans la zone. La position précaire des responsables de l'application des lois dans l'État a été mise en évidence à plusieurs reprises en septembre lorsque l'autorité de la police a été défiée par des bandes armées ou des membres de milices. La police ne semble pas avoir la capacité d'appliquer les lois lorsqu'une affaire implique des groupes armés importants ou des milices.

5. Le banditisme et l'anarchie ont été les principales causes de l'insécurité au Darfour-Ouest en septembre. Toutefois, tout comme c'était le cas au Darfour-Nord et au Darfour-Sud, il y avait également de la violence à motivation politique dans l'ouest de la région. Le plus important et le plus meurtrier des incidents a été l'attaque non provoquée menée par des milices tribales contre le camp de personnes déplacées à Aro Sharow et les villages de Gosmino et d'Ardja dans la zone de Kulbus du Darfour-Ouest, près de la frontière avec le Tchad, qui a eu lieu le 28 septembre. Les dernières informations disponibles indiquent que 35 personnes déplacées ont été tuées et 10 ont été blessées au cours de cet incident, et que plus de 4 000 personnes déplacées et villageois ont été forcés à fuir. Les forces gouvernementales sont intervenues tardivement au cours de ces événements en tirant à partir de leur propre camp, mais leurs efforts ont été entrepris trop tard et n'ont pas été suffisants pour sauver des vies ou des biens. En dehors de ses conséquences immédiates, l'attaque contre Aro Sharow et les villages voisins est une grave source de préoccupation parce qu'elle pourrait indiquer le début d'actions délibérées contre les populations déplacées de la part des milices et l'incapacité, ou la réticence, des forces gouvernementales d'assurer une protection efficace pour les camps et les villages où se trouvent les personnes déplacées.

6. La situation précaire en matière de sécurité en septembre a également fait des victimes parmi le personnel international travaillant au Darfour. Des agents de l'aide humanitaire ont été souvent harcelés et attaqués lors d'incidents de banditisme. Il est devenu évident que les auteurs de ces attaques s'en prennent aux agents de l'aide humanitaire – aussi bien nationaux qu'internationaux – avec une cruauté et une violence croissantes. Le personnel international armé n'était pas à l'abri de la violence, puisque trois soldats de la force de protection de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ont été blessés en septembre alors qu'ils effectuaient des patrouilles. Dans tous les cas, les soldats de la MUAS ont été la cible de tirs délibérés de la part d'assaillants inconnus.

7. Les actions du Gouvernement au cours de la période considérée sont troublantes parce qu'il y a des preuves que ses forces ont déclenché certains des incidents et parce qu'il y a des indications claires selon lesquelles, dans certains cas, les milices tribales ont opéré avec l'appui du Gouvernement. Ces attaques ont été confirmées par le chef de la MUAS, Baba Gana Kingibe, qui a annoncé lors d'une conférence de presse tenue le 1^{er} octobre que les Forces armées du Soudan avaient effectué des « opérations offensives coordonnées » avec les milices tribales à quatre reprises depuis le 18 septembre. Cette évaluation est corroborée par les éléments de

preuve recueillis auprès des survivants des attaques lancées par les milices sur des villages.

8. Le SLM/A et les milices tribales doivent également assumer une part de responsabilité pour la détérioration de la sécurité dans la mesure où ces groupes ont lancé un nombre important d'attaques. Le vol irresponsable de nombreuses têtes de bétail au cours de la migration saisonnière du bétail vers le sud a également joué un rôle majeur dans l'escalade de la violence, entraînant des représailles cruelles contre des personnes souvent innocentes.

9. Le Gouvernement et le SLM/A ont démontré clairement qu'ils ne respectaient pas les engagements qu'ils avaient pris dans l'Accord de cessez-le-feu d'avril 2004, les Protocoles humanitaires et sécuritaires de novembre 2004 et la Déclaration de principes pour la solution du conflit au Darfour de juillet 2005. L'appui continu du Gouvernement aux milices tribales et sa coopération avec celles-ci ont également montré clairement qu'il ne respectait pas les résolutions du Conseil de sécurité et les obligations qui lui sont faites de désarmer, démobiliser et traduire en justice lesdites milices. Pour sa part, le SML/A, ou au moins certains groupes du mouvement armé, a de toute évidence choisi d'intensifier sa campagne militaire au moment où les pourparlers sur le Darfour commençaient à Abuja, compromettant ainsi les progrès de ces derniers.

III. Protection

10. De nombreuses personnes déplacées qui étaient retournées dans leur village d'origine ont été déplacées à nouveau et forcées de se réfugier dans des camps à la suite des attaques délibérées lancées sur des villages par les milices. En septembre, la recrudescence de la violence dirigée contre la population civile a causé des dizaines de milliers de déplacés parmi la population civile. Alors que ces nouveaux déplacements se produisent, le Gouvernement ne réagit pas avec suffisamment de détermination pour protéger les droits des personnes déplacées qui retournent dans leur village pour la saison agricole et trouvent leurs terres occupées par des nomades. Il y a toujours de nombreuses informations concernant des personnes attaquées qui ne veulent pas en informer la police, soit parce qu'elles savent d'expérience que cela ne sert à rien, soit parce qu'elles ont peur des représailles.

11. D'autres informations inquiétantes indiquent que, pendant le mois de septembre, il y a eu une augmentation du nombre d'attaques contre des femmes à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Au camp de Kalma, dans le Darfour-Sud, une soixantaine d'attaques contre des femmes ont été signalées en une semaine à peine. Il continue aussi à y avoir des cas de viol au Darfour-Ouest. En outre, les cas de violence sexuelle concernent un très grand nombre de filles de moins de 18 ans. Une étude publiée en juillet 2005 par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant 230 cas de violence sexuelle et à l'égard des femmes a permis de constater que 30 % des victimes étaient des filles âgées de moins de 18 ans; d'autres études indiquent même un pourcentage plus élevé. Une étude du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) publiée en septembre a mis en évidence les effets préjudiciables sur la santé des filles et leurs perspectives de mariage. De nombreuses jeunes filles ont accouché après avoir été violées. Bien que les collectivités locales s'efforcent d'accepter ces enfants, ils doivent faire face à une

grande stigmatisation. Je suis profondément préoccupé par le fait que les pratiques de violence sexuelle à l'égard des enfants entraveront les perspectives de coexistence pacifique au Darfour pendant de nombreuses années.

12. Le blocus commercial du camp de Kalma établi par le Gouvernement, à la suite des émeutes du 20 mai, se poursuit. En plus d'accroître les tensions dans le camp, le blocus continue à créer des difficultés supplémentaires pour les personnes déplacées, surtout en raison du manque de produits frais pour l'alimentation et de l'élimination des possibilités économiques. Mes représentants et d'autres ont demandé à maintes reprises que cette interdiction soit levée, mais elle est restée en vigueur depuis quatre mois, avec les effets négatifs sur la population du camp auxquels on s'attendait.

13. Les informations concernant l'enlèvement d'enfants au cours des attaques récentes contre les populations civiles montrent le prix horrible payé par les enfants du Darfour dans cette guerre civile. L'utilisation d'enfants à des fins militaires est une violation du droit international et de la loi soudanaise et constitue un crime de guerre soumis à la juridiction de la Cour pénale internationale. Je suis heureux d'annoncer que 513 enfants dans la région du Jebel Marra ont été démobilisés par le SLM/A en août avec l'appui de l'UNICEF. Néanmoins, je reste profondément préoccupé par le fait que les parties, les mouvements ainsi que les milices, continuent à utiliser des enfants comme combattants.

IV. Droits de l'homme

14. Les spécialistes des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont continué de constater des massacres de civils ainsi que des actes de torture et de violence sexuelle et sexiste perpétrés au cours d'attaques. Ainsi, le 9 septembre, à Tawilla, dans le Darfour-Nord, la riposte aveugle et disproportionnée des forces gouvernementales à un jet de grenade a fait au moins 5 morts et 29 blessés parmi les civils. Une trentaine d'habitations et de commerces ont été également brûlés et 30 familles déplacées. Je redoute que les violations des droits de l'homme se multiplient si la situation au Darfour continue à se détériorer.

15. Depuis sa création en juin 2005, le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour a rendu cinq verdicts. Pour l'heure, le tribunal est saisi en appel d'une seule affaire. J'engage le Gouvernement et l'ensemble des parties concernées à soutenir l'œuvre et l'indépendance du tribunal, de sorte qu'il puisse faire toute la lumière sur les cas de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Il est essentiel que le tribunal fonctionne véritablement pour que cesse l'impunité qui persiste au Darfour.

16. Il est encourageant de noter que le Sous-Comité du Mécanisme d'application conjoint sur la protection et les droits de l'homme s'est réuni le 18 septembre et qu'il s'est dégagé un accord sur le formulaire 8, devant servir à recueillir les preuves médicales de viol, l'idée en étant de permettre aux victimes de violence sexuelle de bénéficier de soins médicaux, et de mettre fin au harcèlement des victimes de violence sexuelle et sexiste par les dispensateurs de soins médicaux. Le Gouvernement a aussi précisé le contenu de son plan d'action pour mettre fin à la violence contre les femmes au Darfour. Je me félicite de ces mesures et j'engage le Gouvernement à honorer ces engagements dès que possible.

17. Le Gouvernement a également déclaré à la réunion du Sous-Comité avoir donné à l'ONU accès à tous les centres de détention de Darfour, y compris aux personnes détenues par les services de la sécurité nationale et le renseignement militaire. Au Darfour-Sud, les spécialistes des droits de l'homme ont été autorisés à visiter la prison de Kuria, dans la région de Nyala, à accéder aux cellules des prisonniers, et à s'entretenir en privé avec ces derniers. Cependant au Darfour-Ouest, les responsables du Renseignement militaire ont dit aux spécialistes des droits de l'homme avoir reçu pour ordre d'interdire à tout étranger l'accès aux camps militaires, notamment aux lieux de détention. Je demande instamment au Gouvernement de veiller à ce que le personnel de l'ONU ait accès à tous les lieux de détention au Darfour.

V. Situation humanitaire

18. Le nombre de personnes affectées par le conflit s'est stabilisé. Au 1^{er} septembre, on dénombrait quelque 3,3 millions d'habitants du Darfour qui avaient besoin d'aide humanitaire, les populations résidentes représentant 45 % de l'ensemble des sinistrés au Darfour, dont à ce jour 1,8 million de personnes déplacées.

19. Dans l'ensemble, la situation humanitaire au Darfour continue de s'améliorer en dépit de l'insécurité persistante et de nouveaux déplacements de populations en septembre. Le nombre des admissions aux centres d'alimentation thérapeutique et complémentaire diminue lentement, même si les taux de malnutrition demeurent élevés dans certaines localités. Grâce à la coordination des préparatifs et à l'efficacité de ses interventions d'urgence, l'action humanitaire a permis de prévenir des épidémies. À Moukjar (Darfour-Ouest), une poussée récente d'hépatite E a été vite maîtrisée. L'offre d'aide alimentaire aussi a été à la mesure des besoins des populations sinistrées. En août, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont distribué plus de 47 500 tonnes de nourriture à 2,6 millions de personnes dans plus de 300 localités, et ce, en dépit des fortes pluies qui ont rendu plus difficile l'accès à certaines zones par la route. Ces chiffres rendent compte de l'augmentation sensible du nombre total des bénéficiaires de l'aide humanitaire entre janvier et août 2005, grâce à l'appui de plus en plus conséquent qu'apportent aux collectivités vulnérables des zones reculées l'ONU et les organisations non gouvernementales, dont les interventions conjointes englobent des stratégies de relèvement. Cependant, les violences survenues le mois dernier remettent sérieusement en cause ces acquis.

20. La montée du banditisme sur les principales routes du Darfour a sérieusement entravé les secours, empêchant le personnel humanitaire et les vivres d'atteindre certaines populations sinistrées. Par exemple, pour se déplacer sur les routes « interdites » autour d'El Geneina, les convois humanitaires avaient besoin d'escortes de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Pour aider à remédier à cette situation, un hélicoptère de la MINUS a aidé à acheminer les secours et le personnel humanitaires à destination et en provenance des localités du sud et du sud-est d'El Geneina. L'insécurité a sérieusement nui à l'action humanitaire au Darfour-Est, dont moins de deux tiers des populations touchées sont accessibles.

21. On retiendra cependant qu'avec l'aide du Gouvernement, une solution a été trouvée à l'impasse concernant les camps d'El Geneina, les villes et les villages environnants, où des chefs véreux de personnes déplacées avaient détourné l'aide humanitaire des mois durant. Une opération de réenregistrement a été menée à bonne fin en septembre dans la plupart des camps de personnes déplacées. Cependant, il doit également y être procédé dans un petit nombre de camps, dont ceux de Kalma et d'Al Battery (Kass), au Darfour-Sud, et celui d'Ardamata au Darfour-Ouest.

VI. Le processus de paix au Darfour

22. Comme je l'ai souligné dans mon précédent rapport (S/2005/592, par. 20), M. Salim Ahmed Salim, Médiateur en chef de l'Union africaine, s'est entretenu avec les parties aux pourparlers de paix sur le Darfour, à Dar es-Salaam, et avec la MINUS, à Khartoum, à la fin d'août. Lors de sa récente visite au Soudan, M. Salim a évoqué avec les parties sur la prochaine série de pourparlers. En particulier, Il s'est rendu au Darfour, où il a signifié au Secrétaire général du Mouvement/Armée de libération du Soudan, M. Mini Arkoye Minawi, l'intérêt qu'il y avait pour lui de se rendre à Abuja.

23. La sixième série de pourparlers sur le Darfour s'est ouverte le 15 septembre à Abuja par des ateliers techniques d'une semaine, marqués par une forte participation, sur le partage du pouvoir, le partage des richesses et la sécurité. Plusieurs spécialistes internationaux, notamment de l'ONU, ont pris une part active à ces ateliers.

24. À la demande de l'Union africaine, l'ONU a assuré le transport par avion, au lieu des pourparlers, de certains représentants du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et du M/ALS, y compris un groupe d'officiers de l'ALS. Néanmoins, les pourparlers se sont ouverts dans un climat d'incertitude quant à la cohésion de la délégation du M/ALS et au degré de participation de la faction du Secrétaire général du M/ALS, M. Mini Arkoye Minawi.

25. Le déroulement des ateliers s'est ressenti des nouvelles d'une attaque lancée, vers le 19 septembre, par les forces gouvernementales contre les positions du M/ALS, à Jebel Marra et non loin d'Al Fasher ainsi que de la violence qui a éclaté le 19 septembre à Shaeria. Néanmoins, sur les instances du Médiateur de l'Union africaine, toutes les parties ont participé jusqu'à la fin aux ateliers.

26. Les parties ont demandé que la Commission mixte se réunisse pour examiner les attaques susmentionnées. La Commission avait auparavant tenté de se réunir les 8 et 9 septembre à N'djamena, mais ni le MJE ni le M/ALS n'y avaient envoyé de représentants, alléguant que le Gouvernement tchadien n'était pas « neutre » vis-à-vis du processus de paix. Toutefois, le 24 septembre, une délégation composée de comédiateurs de l'Union africaine, du MJE et du Tchad s'est rendue à N'Djamena pour s'entretenir avec le président Idriss Déby. À l'issue de cet entretien, le Tchad et le MJE ont réaffirmé le rôle de comédiateur neutre et impartial que joue le Tchad dans le processus de paix, et se sont engagés à s'abstenir de tout acte de nature à compromettre ce processus. Ils ont aussi convenu de coopérer en vue de régler les problèmes présents et futurs par le dialogue.

27. Toutefois, à la fin de septembre, les négociations n'avaient pas encore commencé. Les querelles intestines du MLS ont bloqué les pourparlers pendant une semaine, au cours de laquelle seules des questions de procédure et non de fond ont été invoquées. La faction du MLS ne semblait pas davantage disposée à traiter des questions de fond, malgré les appels pressants du Médiateur de l'Union africaine et des représentants de la communauté internationale. Les pourparlers sur les questions de fond devraient essentiellement porter sur le partage du pouvoir, le partage des richesses et la sécurité. La présente série de pourparlers devrait s'achever vers le 20 octobre, pour reprendre en mi-novembre après les fêtes de l'Eid.

28. Mon Représentant spécial, M. Jan Pronk, et de hauts responsables de la MINUS continueront de soutenir l'Union africaine dans sa médiation tout au long des pourparlers.

VII. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan

29. Le déploiement du personnel de la MUAS a repris le 19 septembre, après une pause de trois semaines due à des pénuries de carburant pour les avions de la Mission au niveau local. À la fin de la période considérée, la Mission comprenait une force de protection comptant 4 100 militaires, ainsi que 634 observateurs militaires, 862 policiers et des fonctionnaires recrutés sur le plan international. L'élargissement de la Mission pour atteindre l'effectif total autorisé de 6 171 militaires et 1 586 policiers devrait s'achever à la fin d'octobre. Je reste gravement préoccupé par le fait qu'en dépit de la générosité des donateurs, la MUAS ne reçoit toujours pas l'appui et, en particulier, le financement, dont elle a besoin pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat. La Mission continue de jouer un rôle essentiel pour améliorer la sécurité au Darfour et doit recevoir une aide internationale pour poursuivre sa tâche, étant donné, notamment, que la situation dans la région à cet égard n'a fait qu'empirer.

30. Je souscris sans réserve au projet de l'Union africaine, qui envisage d'effectuer une mission d'évaluation en novembre en vue d'examiner les besoins futurs en matière de maintien de la paix pour la région. L'ONU entend y participer activement, aux côtés d'autres partenaires de l'Union présents au Darfour.

31. La collaboration entre la MUAS et la MINUS se poursuit. Durant la période considérée, la MINUS a engagé, par le biais de la cellule d'assistance des Nations Unies, au siège de l'Union africaine, des consultations approfondies avec la Commission de l'Union concernant l'assistance de l'ONU à la MUAS pour l'achat et la gestion du carburant destiné à l'aviation et aux transports routiers. À partir du début de 2006, la MINUS pourra seconder la MUAS dans ce domaine. De plus, à la suite de l'attaque contre le camp de personnes déplacées à Aro Sharow, la MUAS et la MINUS ont pleinement coopéré pour engager la première phase de l'application d'un accord conclu entre les deux missions, qui prévoit que les observateurs des droits de l'homme de la MINUS seront escortés par des forces de la MUAS dans les endroits où auraient été commises des violations des droits de l'homme. Grâce à l'aide apportée par le personnel de la MUAS, la MINUS a pu se rendre plus rapidement dans ces régions et recueillir sur place davantage de renseignements qu'elle aurait pu le faire normalement.

VIII. Observations

32. La recrudescence de la violence au Darfour est particulièrement inquiétante et risque de compromettre le succès des pourparlers de paix d'Abuja; elle met aussi à nu plusieurs réalités auxquelles les différentes parties et la communauté internationale doivent faire face. D'abord, les événements de septembre témoignent du refus persistant du Gouvernement ou de son incapacité de refréner les milices tribales armées, sans parler de leur désarmement. Faute d'une action immédiate et concrète, il est difficile d'imaginer qu'un règlement négocié puisse avoir un impact sur le terrain. La participation de forces gouvernementales à certaines de ces attaques est un fait extrêmement négatif. Par ailleurs, les combats et les réactions qu'ils ont suscités montrent bien les dissensions grandissantes au sein de l'A/MLS. Il est clair que ces dissensions risquent de constituer un obstacle à la table des négociations. Enfin, il est clair que la MUAS aura besoin d'une aide supplémentaire de la communauté internationale pour accélérer ses projets d'expansion qui sont plus que nécessaires. Afin de réaliser son plein potentiel et de prévenir des attaques du type de celles qui ont été rapportées en septembre, la MUAS doit être intégralement déployée aussi rapidement que possible, tant sur le plan du personnel que des équipements.

33. Tant que l'on ne tiendra pas compte de ces facteurs, les conséquences pour les civils qui sont entre deux feux demeureront catastrophiques. La récente vague de violence rend impossible toute amélioration réelle et durable de la situation humanitaire et a contraint beaucoup de réfugiés à retourner dans les camps qu'ils avaient quittés quelques semaines seulement auparavant. Cette tragique régression est inacceptable.

34. La situation de la population civile s'est gravement détériorée en septembre en conséquence directe du non-respect par les parties des accords et protocoles qu'ils ont déjà conclus. En outre, il est de plus en plus manifeste que des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire sont toujours commises au Darfour. Les progrès des derniers mois sur le plan du respect des droits de l'homme sont gravement compromis.

35. J'estime que cette situation est particulièrement préoccupante car l'adoption de la nouvelle constitution et l'inauguration d'un gouvernement d'unité nationale ont fait naître l'espoir que des améliorations radicales allaient se produire au Soudan, et au Darfour, en particulier. Ces améliorations prendraient sans doute du temps, mais il n'empêche qu'une régression, au Darfour, est inacceptable; il en va de même de l'apparent manque d'empressement des autorités à remédier à cet état de choses.

36. Je demande instamment aux dirigeants des mouvements rebelles de s'engager définitivement sur la voie de la paix et des négociations plutôt que de poursuivre les combats, et de vouloir vraiment de véritables pourparlers de paix, au lieu de se perdre en querelles intestines sur les questions de représentation et les modalités. Ces mouvements devraient indiquer clairement aux Soudanais et à la communauté internationale que leur principal et unique objectif est d'améliorer le sort de ceux qu'ils prétendent représenter.

37. La communauté internationale doit exercer des pressions fermes et concertées sur les parties afin qu'elles atteignent ces objectifs. Il faut tout faire pour mettre fin à la violence sur le terrain et, avant tout, à la violence dirigée contre les civils. De plus, les membres de la communauté internationale qui ont les moyens et la

possibilité d'infléchir la position des différentes parties, notamment celle adoptée par l'A/MLS, doivent s'efforcer d'orienter la série de pourparlers en cours à Abuja vers une issue positive. C'est un moment crucial pour le Darfour et il ne faut pas perdre de temps.

38. Compte tenu de la gravité de la situation actuelle, la communauté internationale doit agir sans délai, de manière concertée et déterminée. Je rappelle que l'ONU est résolue à tout mettre en œuvre pour aider les parties à conclure un accord de paix avant la fin de 2005 et à ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de cette nation qui n'a que trop souffert.

